

DÉLIBÉRATION N° 23_134

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SAVOIE - APPEL A PROJET
EAU-ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 18 juillet 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	--

Le Département de la Savoie inclut dans le dossier APPEL À PROJET EAU, le volet « Performance », notamment la réhabilitation de l'ANC (Assainissement Non Collectif) pour les installations considérées en « points noirs ». Il s'agit des habitations dépourvues d'assainissement non collectif (travaux dans les meilleurs délais) et celles dont l'assainissement est défectueux nécessitant des travaux sous 4 ans.

Les opérations éligibles sont :

- Opérations regroupées de réhabilitation d'installations d'ANC sous certaines conditions
- Installations ayant fait l'objet au préalable d'un diagnostic du SPANC
- Installations classées « points noirs » (non conformes à risques)
- Installations inscrites dans un programme groupé de réhabilitation
- Programme de réhabilitation piloté par le SPANC

Sont exclues de l'appel à projet :

- Réhabilitation d'installations ponctuelles ou non prioritaires
- Réhabilitation sollicitée en direct par un particulier

Le montant de la subvention est :

- Forfaitaire de 2 000 €/installation

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le département de la Savoie dans le cadre de la remise en conformité des installations individuelles d'assainissement non collectif.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 juillet 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

